

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du : Jeudi 23 Octobre 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire

Présents : Mesdames. FRUALDO Annie QUIVIGER Ginette SASSI Valérie
MICHOT Christine DE CUYPER Corinne.

Messieurs PISCERI Rudy CHENAL Thierry MONNAUX Henri
CAUSSARD J.Pierre

Absents: Mesdames PIATTI Giselle (pouvoir ROYER C.) BOUCHU
Corinne (pouvoir DE CUYPER Corinne) HUGOT Daniel (pouvoir
MONNAUX Henri) ROBLOT Michel (pouvoir PISCERI Rudy) MATHIEU
Christophe (pouvoir SASSI V.)

Secrétaire de séance : Monsieur MONNAUX Henri

CESSION DE LA PARCELLE « COUPE AUX MEUNIERIS » CEREPY

Pour faire suite à notre nouvelle offre, la CEREPY a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle de 28 ares 28 au prix de 22.624.00 €, soit 8.00 € M².

Le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate Madame le Maire pour établir et signer toutes les pièces nécessaires.

DEMATERIALIZATION DES PIECES COMPTABLES AU 1.01.2015.

La note de cadrage a été adressée au Trésor Public, permettant ainsi d'effectuer des essais de contrôles.

Le Conseil Municipal accepte ce passage de protocole d'échange et la dématérialisation avec signature d'une convention avec la DDFIP.

CITERNE INCENDIE AU HAMEAU DE LA MOUILLERE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le nouveau devis présenté de 19.777.96 € TTC pour une citerne de 80 M3, Entreprise G.C.T.P.

Subvention attendue de l'Etat 7.924 €

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal accepte de désigner Madame QUIVIGER Ginette, Conseillère Municipale en qualité de correspondant défense pour représenter la commune aux différentes conférences.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Le Recensement de la Population aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Madame MERCIER Brigitte est désignée coordinatrice de ce recensement.

Les enquêteurs désignés sont :

- **Madame MILLOT Annick** **Adjoint administratif**
- **Madame RICHARDOT Agnès** **Adjoint administratif**
- **Madame BASILE Annie** **Sans profession**
- **Monsieur BEAU Patrick** **Retraité**

Nous demandons à tous, le meilleur accueil possible.

MANQUE DE CREDITS BUDGET 2014 – Fonds de Péréquation

Le Fonds de péréquation pour 2014 est de :10.513 € article 73925

Prévu seulement : 3.700 € au budget 2014 - Manque : 6.813 €

Ayant un reste à l'article 73923, nous devons prévoir seulement 6.400 €

Ces 6.400 € seront pris sur l'article dépenses imprévues 022.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il y a lieu de prévoir tous les ans, d'amortir les immobilisations incorporelles (dépenses chapitre 20 PLU et Logiciels informatiques) et d'inscrire les écritures (dépenses article 6811 et recettes investissement article 28). Le Conseil Municipal accepte ces amortissements et décide de porter à 5 ans la durée.

➤ Pour 2014, régularisation des années précédentes, soit 11.273,05 € à l'article 6811 et 11.273,05 € à l'article 28. Prévoir d'ouvrir des crédits au 6811 dépenses 11.500 €

➤ **Dépense 6811** **+ 11.500 €**

➤ **61523 Voirie** **- 11.500 €**

RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX au 01.01.2015 pour 9 ans

➤ **POULLET Claude** **ZA 36 Sur Pontigny** **62 ares 92** **5 q/hectare**
(bail à mettre au nom du fils **POULLET Romain**)

➤ **BILLEBAUT Patrick** **ZH 54 Les Grands Prés** **96 ares 40** **4 q/hectare**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces renouvellements au 01.01.2015.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise G.C.T.P. d'un montant de 12.219,70 € HT.

Chemin de Tonnerre et Chemin de Ligny à Méré.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal accepte la venue du Théâtre LE CARIBOU le 07 Février 2015 pour 220.00 € + frais divers
- Avec accord de l'Entreprise LAPIED, le Conseil Municipal décide de demander le remboursement d'une partie de la consommation d'eau de l'école primaire (travaux complexe scolaire). Pour 2014 environ 220 M3 sur les 360.
- Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse la demande émanant de la Société de Chasse de Chéu, pour la location du camp de Chéu.
- Il est demandé la pose urgente de jardinières devant la Mairie (afin d'éviter la dégradation de l'escalier de pierre).

Fait à LIGNY LE CHATEL le 24 Octobre 2014,

Les Membres Présents,

Le Maire ROYER Chantal